

Typologie des exploitations viticoles en Pays de la Loire

N°2013-1 – Mai 2013

En synthèse

2 290 exploitations détiennent de la vigne en Pays de la Loire. Les exploitations d'au moins 1 ha de vigne sont au nombre de 1 750. Le vignoble couvre 35 821 ha principalement localisé en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique. Les exploitations viticoles sont très fortement spécialisées (68 % des exploitations et 77 % des surfaces en vigne). La diversification, quand elle existe, est fréquente en grandes cultures et bovin viande. 48 % des exploitations viticoles seront concernées par un départ à la retraite dans les 10 ans.

Le contexte

Le vignoble des Pays de la Loire s'inscrit dans le bassin viticole du Val de Loire, 3^{ème} bassin français. Il est constitué des vins des bassins Nantais et d'Anjou Saumur. Il s'étend sur 35 821 ha, en baisse de 9 % depuis 2000. Le vignoble de Loire-Atlantique a subi des arrachages réduisant ses surfaces de 17 % en 10 ans. Le Maine-et-Loire, grâce à la diversité de ses productions, a profité des évolutions de consommation vers les rosés et les vins effervescents, stabilisant ses surfaces. Le vignoble vendéen, quant à lui, s'est quasiment réduit de moitié malgré le passage en AOP* des fiefs vendéens.

Plusieurs types de vin sont produits dans notre région : vins blancs secs, moelleux, rouges, rosés et effervescents. Une des particularités des Pays de la Loire est la forte orientation du vignoble sous AOP ou IGP* (86 % des surfaces en AOP, 9 % en IGP). 87 % de la récolte de raisin 2010 ont servi à la production de vin sous appellation (AOC*, AOP) ou indication géographique (IGP). Cette proportion est largement au-dessus de la moyenne française (49 %). Les viticulteurs assurent très souvent eux même la vinification de leurs raisins : près des 3/4 des volumes produits sont vinifiés en cave particulière. Autre caractéristique majeure :

la vente directe se développe avec 43 % du vin commercialisé par cette voie en 2010.

La viticulture régionale compte 2 290 exploitations dont 540 exploitations avec moins d'1 ha de vigne. Elle est très employeuse de main d'œuvre : elle emploie 6 226 UTA dans les entreprises agricoles. Elle dégage un chiffre d'affaires de 258 millions d'euros en 2011, soit 4,5 % du chiffre d'affaires agricole régional.

Les vins des Pays de la Loire s'exportent assez peu (20 % des vins d'Anjou Saumur, 9 % du Muscadet) au regard du reste des vins français (plus du tiers de la production française est écoulée à l'export). Les rosés et les vins mousseux s'exportent mieux, en Allemagne ou aux Pays Bas notamment.

Face à des difficultés de marché, le vignoble nantais s'est structuré en réduisant ses surfaces, notamment de Muscadet, en s'appuyant pour partie sur un programme d'arrachage soutenu dans le cadre de l'OCM viti-vinicole (UE). La baisse de consommation de vin, structurelle en France, ainsi que les évolutions des modes de consommation (développement de la consommation de rosé, des vins de cépage et du bag in box) impactent différemment les vignobles.

L'harmonisation européenne a conduit à une révision de la classification des vins depuis 2009 :

- Les **vins AOP** remplacent les vins AOC : la production, la transformation et l'élaboration sont réalisées dans une zone géographique déterminée, selon un savoir-faire reconnu et un cahier des charges particulier. L'AOP protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'UE. 28 AOP sont dénombrées en Pays de la Loire.
- Les **vins avec IGP** remplacent les Vins de Pays. L'IGP indique un lieu déterminé d'origine de la production. Le cahier des charges pour une IGP est nettement moins contraignant que pour une AOP. Tous les vins régionaux sont vendus sous l'origine Val de Loire.
- Les **VSIG (vins sans indication géographique)** remplacent les Vins de table. Cette appellation permet de vendre et surtout d'exporter comme vins de France, des vins de premier prix, produits sans contrainte.
 - N.B.1 : les vins IGP et les vins sans IG peuvent s'enrichir de la mention de cépage ou (et) du millésime, sous conditions d'agrément.
 - N.B.2 : les Ex-VDQS (vin de qualité supérieure) s'effacent progressivement pour devenir AOP ou vins avec IGP.
 - N.B.3 : les vins AOP et avec IG sont soumis au contrôle de l'INAO (Institut national des appellations d'origine).

Les exploitations ayant de la viticulture sur le territoire ligérien

Exploitations viticoles dans les départements des Pays de la Loire

| | Pays de la Loire | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Sarthe | Vendée |
|--|------------------|------------------|----------------|--------|--------|
| EXPLOITATIONS AVEC PETIT ATELIER VITICOLE (<1 ha de vigne) | | | | | |
| Nombre d'exploitations | 540 | nc | nc | nc | nc |
| Surfaces en vigne (ha) | 191 | nc | nc | nc | nc |
| EXPLOITATIONS HORS PETIT ATELIER VITICOLE (≥1 ha de vigne) | | | | | |
| Nombre d'exploitations | 1 750 | 645 | 1 018 | 25 | 62 |
| <i>dont spécialisé (%)</i> | 67% | 78% | 61% | 85% | 55% |
| Surfaces en vigne (ha) | 35 630 | 14 158 | 20 304 | 195 | 973 |
| <i>dont chez spécialisés (%)</i> | 77% | 90% | 68% | s | s |
| Surface moyenne en vigne par exploitation (ha) | 20 | 22 | 20 | 8 | 15 |
| <i>Surface moyenne en vigne chez les spécialisés</i> | 23 | 25 | 22 | s | s |
| UTA totales | 5 740 | 1 832 | 3 517 | 57 | 334 |
| Part des exploitations ayant un coexploitant âgé de plus de 50 ans | 48% | 50% | 46% | 65% | 50% |
| Surface en vigne détenue par les exploitations ayant un coexploitant âgé de plus de 50 ans | 46% | 46% | 45% | 63% | 62% |

Source : Agreste - recensement agricole 2010 - Traitement SRISE PdL

s : secret statistique

nc : non communiqué

Sur les 35 630 ha dédiés à la viticulture, moins de 1 000 ha sont localisés en Vendée, autour de 200 ha en Sarthe et quelques hectares en Mayenne.

Avec plus de 1 000 exploitations viticoles et 20 300 ha de vigne, le Maine-et-Loire est le 1^{er} département viticole de la région. La vigne est la 1^{ère} production végétale en valeur. Le vignoble est majoritairement en AOC, AOP (18 000 ha). Toutefois, il existe une production de vin avec et sans IGP non négligeable. Une forte proportion de vente directe (48 %) le caractérise. La taille moyenne du vignoble atteint 20 ha. Le vignoble du Maine-et-Loire se distingue par une grande diversité de vins :

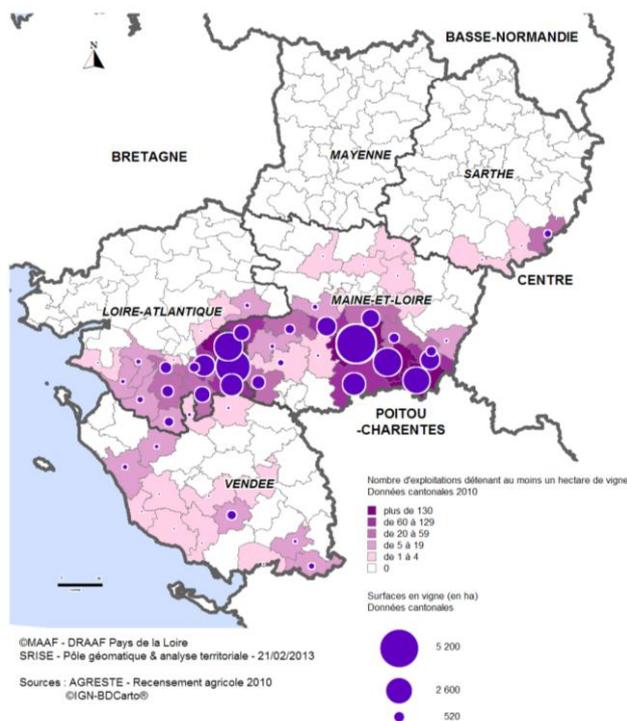
- Les vins blancs secs et moelleux : Savennière, Coteaux du Layon, Bonnezeau, Quart de Chaume...
- Les vins rouges : Saumur Champigny, Anjou, Saumur...
- Les vins rosés : Cabernet d'Anjou, Rosé d'Anjou, Rosé de Loire...
- Les vins effervescents : Crémant de Loire, Saumur...

Les viticulteurs du Maine-et-Loire ont pu adapter leur offre à la demande du consommateur. La moindre consommation de rouge a induit une réorientation des vinifications vers la production de rosés. Le constat est le même pour les cépages blancs, davantage utilisés pour la production de vins effervescents.

La Loire-Atlantique compte 645 exploitations viticoles et le vignoble s'étend sur 14 158 ha. La surface moyenne est un peu plus grande qu'en Anjou Saumur : 22 ha de vigne. Les vins blancs représentent 96 % de la production avec en tête le Muscadet puis le Gros Plant. La vente directe est restée globalement stable en volume mais a progressé en pourcentage (37 %) lié à une moindre production globale. Les vins avec et sans IGP représentent 21 % des surfaces viticoles.

De par leur taille, les vignobles vendéens (Fiefs vendéens) et sarthois (les Jasnières notamment) n'apparaîtront pas dans les graphiques présentés.

Les exploitations détenant au moins un hectare de vigne en région Pays de la Loire (RA 2010)



La production viticole bio en Pays de la Loire (source ORAB*)

- 4,8 % du vignoble en bio ou conversion
- 1 734 ha en vignes bio et conversion (dont les 3/4 en Maine-et-Loire)
- 141 exploitations ont de la vigne bio
- 12,3 ha de surface moyenne en vigne bio
- 2/3 du vin bio commercialisé en circuit court

*ORAB : Observatoire régional de l'Agriculture Biologique, Données 2010

Les exploitations ayant moins d'1 ha de vigne (« petit atelier viticole ») ne sont pas prises en compte dans l'analyse ci-dessous.

Les surfaces en viticulture

35 630 ha sont consacrés à la vigne en Pays de la Loire. La région dispose de 84 ha de pépinière viticole (16 exploitations sont concernées) et de 120 ha de vigne mère porte greffe

(17 exploitations concernées). 1,87 millions d'hl ont été produits en 2010, soit 8 % de la production française et les 3/4 de la production du bassin Val de Loire.

Arborescence et principaux seuils discriminants

Une typologie des exploitations agricoles ligériennes a été produite et quantifiée principalement à partir du recensement de l'agriculture 2010 dans le cadre du projet Inosys (voir note méthodologique détaillée « Typologie des exploitations ligériennes : méthodologie »). Pour ce faire, les principaux acteurs de la filière ont été consultés. La construction verticale de la typologie permet de classer les « en ayant » d'une production donnée et d'identifier les différents systèmes de production présents en Pays de la Loire de ladite production. Les exploitations sont classées en analysant le poids relatif de chacun des ateliers de l'exploitation en termes de temps de travail (OTEX temps). Cette approche permet, outre une bonne appréhension du fonctionnement des exploitations, une lecture de l'ensemble des productions faisant la spécificité agricole de notre région.

Les critères et seuils discriminants établis ont permis de distinguer différents types d'organisation :

- Les **exploitations avec un petit atelier viticole** : < 1 ha en vigne,
- Les **exploitations multi - ateliers de taille importante (> 1 UTH)** : exploitations

majoritairement sociétaires avec plusieurs ateliers employant chacun au moins 1 UTH.

- Les **exploitations avec une dominance de production** : un atelier est dominant quand le temps de travail passé sur ce dernier dépasse 60 % du temps de travail de l'exploitation. Parmi elles, on distingue :
 - Les **exploitations spécialisées** : exploitations où la vigne est quasiment la seule production. Les autres ateliers ne sont pas significativement présents (en dessous du « seuil traceur » propre à chaque orientation).
 - Les **exploitations diversifiées** : la vigne est dominante sur l'exploitation en temps de travail. Toutefois, d'autres ateliers de taille significative (dépassant leur seuil traceur) sont présents.
 - Les **exploitations avec atelier viticole non dominant** : la vigne n'est pas la production principale en temps de travail. Une ou plusieurs autres productions peuvent être associées, dont l'une d'elles peut s'avérer dominante en temps de travail.

2 290 exploitations ayant de la vigne

35 821 ha vigne

Les "en ayant"

1 750 exploitations hors petit atelier viticole,
35 630 ha vigne

540
exploitations
avec petit
atelier
viticole,
191 ha vigne

69 exploitations
multi - ateliers
de taille
importante
(>1UTH)
1 583 ha vigne

1 460 exploitations avec atelier viticole dominant,
32 904 ha vigne

221 exploitations
avec atelier
viticole non
dominant
1 143 ha vigne

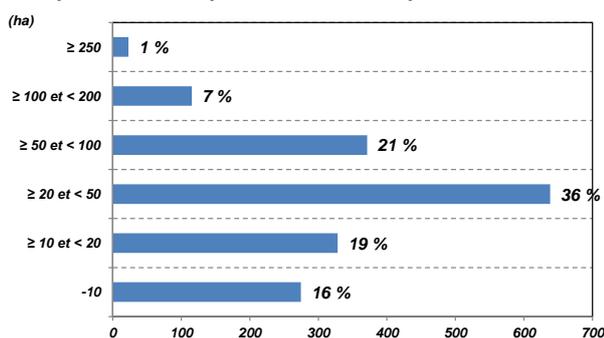
1 195 exploitations spécialisées en viticulture,
27 508 ha vigne

265 exploitations
viticoles
diversifiées,
5 396 ha vigne

PEP Chambres d'agriculture PdL, Source : Agreste – Recensement agricole 2010 – Traitement SRISE PdL

Une SAU moyenne de 42 ha

Répartition des exploitations viticoles par classe de SAU



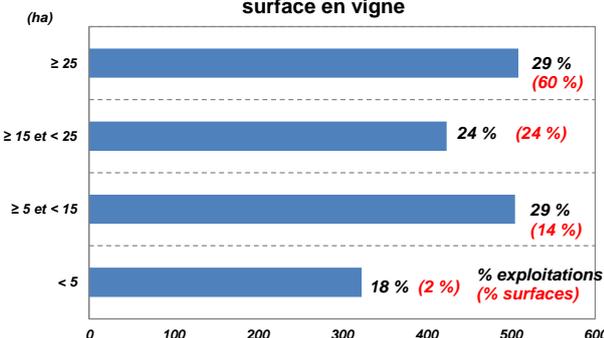
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Traitement SRISE PdL

1 750 exploitations développent une activité viticole (au moins 1 ha de vigne). Leur SAU moyenne de 42 ha masque de grandes disparités selon le type d'organisation : de quelques hectares à plus de 250 ha !

70 % des exploitations ont moins de 50 ha de SAU. On retrouve ici plus particulièrement les exploitations spécialisées en viticulture. Une vingtaine d'exploitations dépassent 200 ha de SAU, ces exploitations disposent de plusieurs ateliers de grande taille.

Une surface viticole moyenne de 20 ha

Répartition des exploitations viticoles selon leur surface en vigne



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Traitement SRISE PdL

Les domaines viticoles des Pays de la Loire exploitent en moyenne 20 ha de vigne. Encore 18 % des exploitations ne dépassent pas 5 ha de vigne mais ne représentent que 2 % des surfaces

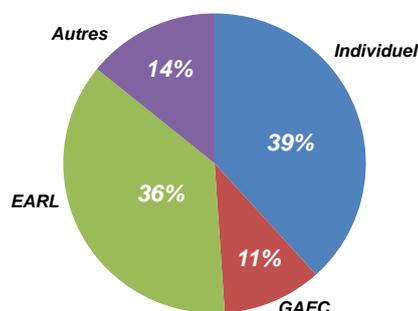
viticoles régionales. 29 % des domaines viticoles s'étendent sur plus de 25 ha et exploitent 60 % de la vigne ligérienne.

Depuis 10 ans, les vendanges sont de plus en plus mécanisées. Il subsiste toutefois encore des vendanges manuelles notamment pour les vins liquoreux.

Des exploitations individuelles et des EARL

Les statuts exploitations individuelles et EARL sont les statuts juridiques les plus présents en viticulture : les 3/4 des exploitations revêtent ces formes juridiques. Les structures GAEC sont plus rares, les associations étant peu nombreuses dans cette production. Les autres sociétés (souvent sociétés commerciales) représentent 14 % des exploitations viticoles, moins que dans d'autres vignobles.

Statut juridique des exploitations viticoles en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Traitement SRISE PdL

Quelques repères chiffrés sur les exploitations moyennes et grandes des Pays de la Loire (toutes productions) (> 25 000 € de PBS, source Agreste RA 2010)

- SAU moyenne = 79 ha
- 2,4 UTA / exploitation
- 50 % des exploitations ont un exploitant de plus de 50 ans
- 40 % des exploitations ayant un exploitant de plus de 55 ans ont un successeur connu

L'emploi et la démographie

Une production employeuse de main d'œuvre salariée

Les UTA dans les exploitations viticoles

| | UTA/exploitation | |
|-------------------------|------------------|--------------|
| | totales | spécialisées |
| Pays de la Loire | 3,3 | 3,3 |
| Loire-Atlantique | 2,8 | 3,0 |
| Maine-et-Loire | 3,4 | 3,7 |

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Traitement SRISE PdL

Les exploitations viticoles régionales emploient 5 740 UTA, soit en moyenne 3,3 UTA par exploitation. Comme pour les autres productions

végétales spécialisées, la viticulture est employeuse de main d'œuvre. Toutefois, en moyenne par exploitation, le nombre d'UTA est moindre qu'en arboriculture fruitière, qu'en maraîchage, ou qu'en horticulture et pépinière ornementale.

Presque la moitié de la main d'œuvre est familiale, le reste est formé de salariés majoritairement permanents (29 %). Ces derniers peuvent s'occuper soit de la vigne (taille, protection...), soit de la vinification, soit de la vente (logistique). Les salariés saisonniers sont employés principalement

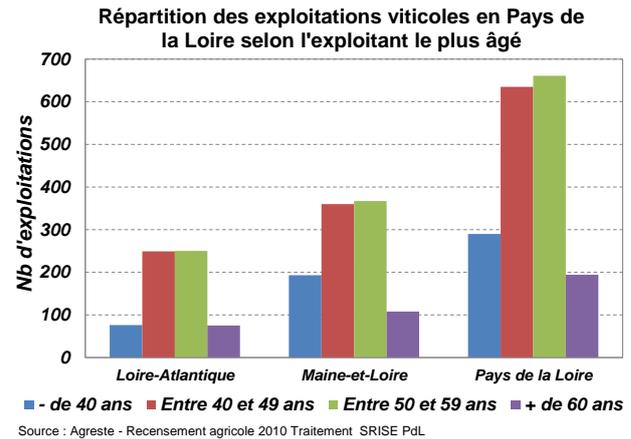
pour la taille, le palissage, l'éclaircissage des raisins et les vendanges manuelles.

519 transmissions dans les 5 ans

L'âge moyen des exploitants est de 47 ans. 48 % des exploitations viticoles seront concernés par un départ à la retraite dans les 10 ans, comparable à la moyenne des autres secteurs agricoles. 46 % du vignoble est concerné. En Sarthe et en Vendée, presque les 2/3 des vignes seront affectées par un départ prochain.

Dans les 5 prochaines années, 519 exploitations devraient connaître un départ à la retraite. En termes de succession, 40 % de ces exploitations affirment avoir un successeur connu. La rentabilité des exploitations, souvent liée à la performance commerciale, est déterminante dans la reprise de

l'exploitation. Quand le vignoble est en crise, les structures viticoles se transmettent plus difficilement.



Les types d'organisation

Principales caractéristiques des différents types d'organisation des exploitations viticoles

| Type d'exploitation | Nombre d'exploitations | surface en vigne (ha) | surface moyenne en vigne / exploitation | UTA totales | UTA / exploitation | UTA salariés permanents | UTA salariés saisonniers et occasionnels | Part des exploitations où le plus âgé a plus de 50 ans | statut juridique (%) | SAU moyenne / exploitation (ha) |
|---|------------------------|-----------------------|---|-------------|--------------------|-------------------------|--|--|----------------------|---------------------------------|
| Exploitations hors petit atelier viticole | 1 750 | 35 630 | 20 | 5 740 | 3,3 | 1 691 | 1 312 | 48% | 39% EI ; 36% EARL | 42 |
| Exploitations multi - ateliers de taille importante | 69 | 1 583 | 23 | 332 | 4,8 | 78 | 63 | 52% | 65% GAEC | 152 |
| Exploitations avec atelier viticole dominant | 1 460 | 32 904 | 23 | 4 966 | 3,4 | 1 566 | 1 193 | 47% | 39% EI ; 38% EARL | 31 |
| Exploitations spécialisées en viticulture | 1 195 | 27 508 | 23 | 4 008 | 3,3 | 1 286 | 950 | 46% | 40% EI ; 37% EARL | 26 |
| Exploitations diversifiées avec atelier viticole dominant | 265 | 5 396 | 20 | 958 | 3,6 | 280 | 243 | 50% | 41% EARL ; 35% EI | 58 |
| Exploitations avec atelier viticole non dominant | 221 | 1 143 | 5 | 442 | 2,0 | 47 | 56 | 56% | 48% EI ; 31% EARL | 75 |

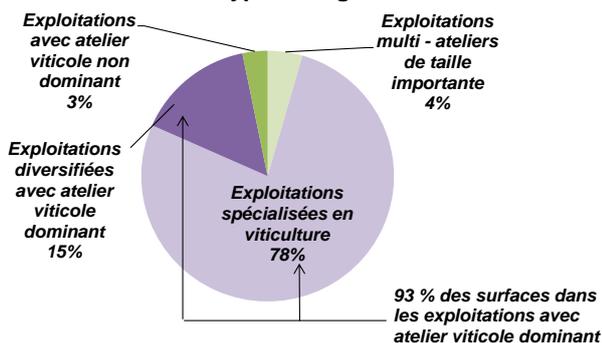
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Traitement SRISE PdL

L'approche typologique permet de distinguer dans quels types d'organisation est majoritairement produite la vigne. La production viticole apparaît nettement l'affaire d'exploitations à dominante viticole en temps de travail : 83 % des exploitations et 92 % du vignoble. Les exploitations spécialisées sont même très majoritaires (68 % des exploitations et 77 % du vignoble).

A côté de ce type d'organisation, la vigne est plus rarement présente dans des exploitations où la vigne n'est pas l'atelier principal en temps de travail (13 % des exploitations et seulement 3 % des surfaces) et dans des exploitations multi-ateliers de taille importante (4 % des exploitations et 5 % des surfaces).

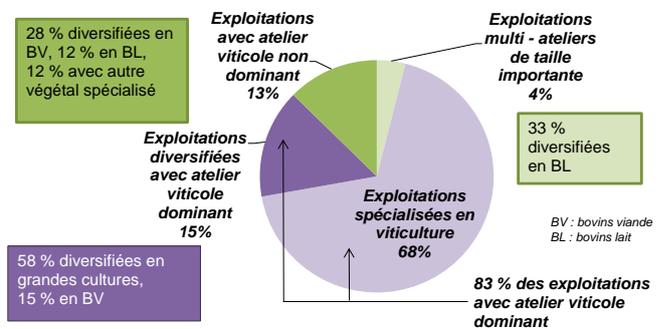
Les petits ateliers viticoles et les exploitations non dominantes en vigne ne regroupent que 3,5 % des surfaces viticoles : la viticulture en Pays de Loire est professionnalisée.

Répartition des surfaces viticoles selon les différents types d'organisation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010-Traitement SRISE PdL

Répartition des exploitations viticoles selon les différents types d'organisation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Traitement SRISE PdL

Les exploitations spécialisées en viticulture

1 195 exploitations (68 % des exploitations viticoles) sont spécifiquement orientées en viticulture, sans autre production significative. Elles regroupent 27 508 ha de vigne soit les 3/4 du vignoble.

La SAU de ces exploitations se réduit aux surfaces en vigne avec une petite réserve foncière parfois. L'atelier viticole s'étend sur 23 ha en moyenne.

40 % des exploitations sont individuelles et 37 % sont des EARL. Les exploitations sous forme de GAEC sont peu nombreuses.

Les exploitations sont employeuses de main d'œuvre salariée : 1/3 des UTA sont des salariés permanents et 1/4 des salariés saisonniers. Le nombre d'UTA par exploitation atteint 3,3 UTA en moyenne.

46 % des exploitations seront concernées par un départ à la retraite dans les 10 ans.

Les exploitations diversifiées avec atelier viticole dominant

265 exploitations (15 % des exploitations viticoles) ont un vignoble en production principale, associé à d'autres productions plus secondaires, moins utilisatrices de main d'œuvre. L'association majoritaire est la diversification en grandes cultures : effectivement près de 60 % de ces exploitations ont un atelier grandes cultures associé à la vigne. L'association de la vigne avec des bovins viande est également fréquente dans la région : 15 % des exploitations de ce type sont concernées. Cette association est également repérée dans d'autres types d'organisation.

5 396 ha de vigne (15 % des surfaces) sont présents dans ces exploitations. La SAU de ces systèmes atteint presque 60 ha dont 20 ha de vigne. Plus de 60 % des surfaces sont des grandes cultures ou des surfaces fourragères. La surface en vigne est assez peu différente des systèmes spécialisés. Ainsi, le nombre d'UTA par exploitation est quasiment équivalent dans les deux types d'organisation. Même si d'autres productions sont présentes, la vigne mobilise à elle seule plus de 60 % de la force de travail de l'exploitation et toutes les personnes de l'exploitation travaillent sur l'atelier viticole.

La plupart des exploitations viticoles diversifiées en grandes cultures ont un fonctionnement très proche des systèmes spécialisés : le temps de travail est principalement dédié à la vigne, les grandes cultures nécessaires aux rotations ou à l'agrandissement sont un sous-produit de l'exploitation.

Les EARL dominent dans ces systèmes diversifiés (41 % des exploitations) et on retrouve en seconde place les exploitations individuelles.

Une exploitation sur deux sera affectée par un départ à la retraite dans les 10 ans.

Les exploitations multi-ateliers de taille importante

Seules 69 structures (4 % des exploitations) appartiennent à ce type et exploitent 5 % des surfaces viticoles. Ce sont des exploitations combinant plusieurs ateliers employant chacun plus d'1 UTH. L'association majoritaire est la vigne et le lait (33 % des exploitations). Ces exploitations sont de grande taille : la SAU dépasse 150 ha. 35 % de la sole est consacrée aux grandes cultures et 47 % aux surfaces fourragères. Les surfaces consacrées à la vigne sont identiques aux exploitations spécialisées (23 ha).

Dans ces exploitations, en moyenne 49 % de la force de travail est consacrée à l'atelier viticole.

Les 2/3 de ces structures sont des GAEC, à contrario des statuts utilisés dans les autres types. De par leur dimension importante et un atelier viticole de la taille des spécialisés, ces

exploitations sont les plus employeuses de main d'œuvre, 4,8 UTA avec près de 60 % de main d'œuvre familiale. Les exploitations se caractérisent par une spécialisation des tâches et des responsabilités avec des UTA affectées spécifiquement à la vigne ou à une autre production.

Dans les 10 prochaines années, 52 % des exploitations seront concernées par un départ à la retraite.

Les exploitations avec un atelier viticole non dominant

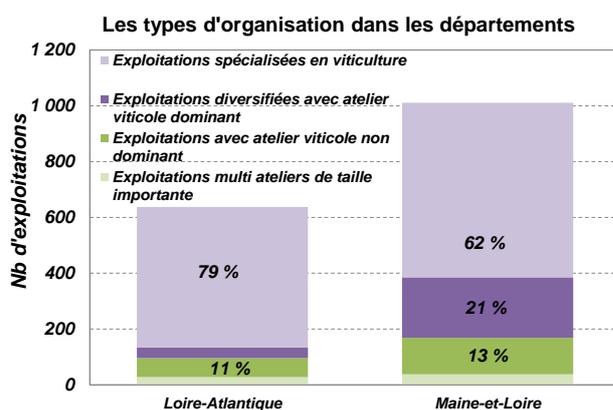
Ce type d'organisation regroupe 221 exploitations, soit 13 % des exploitations viticoles régionales et 1 143 ha (3 % des surfaces en vigne). La vigne n'est pas la production principale de l'exploitation, une ou d'autres productions sont présentes. L'association la plus fréquente est la vigne associée à des bovins viande (28 % des exploitations de ce type). Mais les bovins lait ou un autre végétal spécialisé peuvent aussi s'associer avec la vigne dans ces systèmes (12 % pour chaque association).

La SAU de ces exploitations s'élève à 75 ha. Les grandes cultures occupent 36 % de la surface et les surfaces fourragères 48 %.

Dans ces structures, l'atelier viticole ne compte que 5 ha en moyenne. Souvent, la vinification est faite par la coopérative ou le négoce. Les quelques hectares de vigne sont fréquemment maintenues pour des raisons non économiques (attachement à la production, patrimoine...).

Ces exploitations ne comptabilisent que 2 UTA en moyenne, les 3/4 étant de la main d'œuvre familiale. Près de la moitié de ces structures sont des exploitations individuelles et 31 % sont des EARL.

56 % des exploitations connaîtront un départ à la retraite dans les 10 ans.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Traitement SRISE PdL

NB : les petits ateliers viticoles ne représentent que 0,5 % des surfaces en vigne de la région.